L'efficacité de l'Assemblée générale et des Nations Unies dépendra toujours de la volonté et de la détermination des États membres. Les changements en matière de procédure et d'organisation ne sauraient, en soi, améliorer le travail de l'Assemblée. Mais ils peuvent permettre de traduire en action la volonté de l'Assemblée, de façon plus rapide, plus fidèle et plus efficace. Il ne faudrait pas sous-estimer de telles améliorations. Pour sa part, la délégation du Canada ne les sous-estime pas.

Il n'est pas nécessaire de remettre en question les bases mêmes de l'Organisation, mais le fait que nous n'avons pas l'intention de reconstruire la maison ne signifie pas que nous ne devrions pas entreprendre les réparations qui s'imposent. C'est pourquoi j'invite les pays membres à accorder dès maintenant une attention soutenue au travail de détail qui est nécessaire, sans perdre de vue la nécessité pour nous tous de prendre conscience de nos responsabilités en vertu de la Charte.

L'utilité et l'efficacité des Nations Unies sont mises en doute partout dans le monde. Mais la communauté mondiale a besoin des Nations Unies. Il lui faut une Organisation renouvelée et transformée, non pas une arène où les gouvernements se bousculent pour obtenir des avantages politiques éphémères, mais un lieu de décision où l'on n'escamote pas les problèmes, où l'on cherche au contraire à les résoudre. Une telle Organisation ne serait pas au service des ambitions des gouvernements, elle commencerait à répondre aux besoins des peuples du monde au nom desquels la Charte a été rédigée. La confiance du Canada dans l'idéal des Nations Unies demeure intacte, et notre pays continuera de travailler avec d'autres en vue de raffermir et de renouveler cette grande Organisation, sur laquelle les hommes fondent de si grands espoirs.